

MOTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'EDUCATION ELUS AU CA
Conseil d'Administration du jeudi 16 novembre 2023

Les représentants des personnels d'éducation élus au Conseil d'Administration du Collège du Parc manifestent par la présente déclaration leur colère et leurs inquiétudes quant à l'enquête administrative qui s'est tenue entre le 22 septembre et le 3 octobre 2023.

Comme signalé lors du dernier Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2023, nous réitérons ici nos interrogations quant à l'absence de retour suite à cette enquête. Les problématiques de souffrance au travail demeurent intactes et malgré la multiplication des témoignages en ce sens, nous sommes toujours sans aucune proposition de solution.

Cette motion est également l'occasion de signaler à nouveau notre inquiétude quant à la façon dont ont été retranscrites les déclarations de nombreux collègues. Ces derniers ont dû apporter de manière manuscrite des compléments voire des correctifs tant les paroles rapportées étaient erronées par rapport à celles réellement prononcées. L'ensemble des témoignages a été transmis à Mme la Rectrice sans que leurs auteurs aient pu en rétablir la véracité et l'entière vérité. En effet, alors que des passages entiers d'audition ont été tronqués, des collègues se sont entendus dire lors de la signature que « les ajouts devaient être à la marge » et que des correctifs trop longs ne seraient pas lus.

Aucune des questions posées par les enquêtrices ne figurent dans les procès-verbaux donnant le sentiment pour beaucoup d'entre eux de témoignages spontanés souvent décousus. Cette enquête a été éprouvante pour certains collègues fragilisés par la situation. Or nous avons pu constater que l'état émotionnel des personnels auditionnés avait bien souvent été occulté dans les procès-verbaux.

De plus, nous dénonçons le fait que de nombreuses questions aient été orientées contre le chef d'établissement. Ainsi, nous nous étonnons que les convocations adressées à la communauté éducative fassent état d'une enquête « à la diligence de M. Chelouah » chef d'établissement. Or celle-ci a été annoncée le vendredi 15 septembre lors de la venue de M. Grezes (DAASEN) et Mme François alors que M. Chelouah était en arrêt maladie. Il a bien été précisé alors, que cette enquête était diligentée par Mme la Rectrice d'Académie. Ceci constitue un vice de forme supplémentaire.

Enfin, lors de la signature des procès-verbaux, il a été remarqué l'usage du tutoiement entre des personnes issues du collège et de la commission d'enquête.

La convocation mentionnait que « *la délégation d'enquête était chargée d'établir un constat objectif de la situation...* ». Il nous paraît difficile qu'un tel but puisse être atteint et des réponses adaptées prises avec de tels dysfonctionnements.

Ainsi, par la lecture et l'inscription de cette motion au procès-verbal de ce Conseil d'Administration, nous souhaitons que nos instances de tutelles prennent conscience du caractère partial de l'enquête menée, de la persistance d'un climat délétère au sein de l'établissement et réagissent enfin.

Nous demandons la transmission de la présente motion par voie hiérarchique à Madame La Rectrice d'Académie ainsi qu'à Madame La Directrice Académique.



Reçu le 22/11/2023 à 8h00,
Notée au CA le 16/11/2023